MAIRIE
AVAILLES-EN-CHATELLERAULT
86530

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
VOTANTS : 16

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-neuf du mois d'octobre à 18 heures 00 minute, le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Axel PAGES, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 octobre 2026

Etaient présents : MONSIEUR PAGÈS Axel, Monsieur HUYART Grégory, MONSIEUR TREMEL Jean-Pierre, MONSIEUR JOSEPH Patrick, MONSIEUR PRIEUR Jean-Michel, MADAME LEONET Anne-Sophie, MONSIEUR SABARD Bruno, MADAME MÉNAGE Virginie, MONSIEUR DUBOIS Frédéric, MONSIEUR DA SILVA Alexandre, MADAME DEMARCONNAY Line Catherine, MADAME MARIE Valérie, MADAME CREUZON Milène, MADAME ROUSSEAU Marjorie, MONSIEUR CHAMAILLARD Yoan

Etaient absents et excusés : MADAME SPIEGEL Coralie, MADAME PICARD Anne, MONSIEUR FRUCHON Damien (a donné pouvoir à Mme Creuzon), MADAME NADAUD Emma

A été nommé secrétaire de séance : M. TREMEL Jean PIERRE

Délibération n°68_2026

CONVENTION PROJET « VIENNE TERRITOIRE CONNECTE » MISE A DISPOSITION DES SITES COMMUNAUX

Le Département de la Vienne et Vienne numérique portent avec les principaux acteurs publics du territoire un projet « Vienne Territoire Connecté » visant à déployer un réseau LoRaWAN départemental et une plateforme de donnée mutualisée dans le cadre d'une coopération public-public.
Le déploiement de ce réseau bas débit nécessite un nombre limité de points hauts judicieusement répartis. Plus ces points hauts sont mis gratuitement à disposition, plus le coût global du projet diminue et plus les financements publics bénéficient directement aux services rendus aux collectivités.
L'étude de couverture a permis d'identifier plusieurs bâtiments communaux susceptibles d'accueillir une passerelle. Le « potentiel » point haut d'Availles en Châtellerault correspond à un bâtiment situé 11 rue de l'église. Chaque implantation fera préalablement l'objet d'une étude de faisabilité technique et réglementaire et la commune restera libre de ne pas donner suite si les conditions proposées ne lui conviendraient pas.

Considérant :
Que les partenaires sont invités à mettre à disposition les sites identifiés afin de permettre la réalisation du projet dans les délais prévus, notamment au regard du calendrier des financements FEDER,

Que dans ce cadre il est proposé de donner un accord à la mise à disposition à titre gratuit des sites identifiés sous réserve de la réalisation des études de faisabilité technique réglementaire,
Que cette étude permet de préciser pour chaque site les conditions techniques et réglementaires de l'implantation ainsi que les éventuelles adaptations nécessaires,

Que les résultats de l'étude pourront conduire à réexaminer les conditions d'occupation ou de de mise à disposition d'un site identifié, voire retenir un autre,

Que les modalités précises de la mise à disposition des sites qui seront définis dans une convention de mise à disposition conclue avec la Regie vienne, …/…

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Availles-en-Châtellerault
https://www.intramuros.org/availles-en-chatellerault/documents_administratifs/85851

Qu'il convient afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet, d'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que le cas échéant les documents nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait à Availles en Châtellerault, le 29 octobre 2026
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre TREMEL

Le Maire

Axel PAGÈS

MAIRIE D'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT
86 (Vienne)

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Availles-en-Châtellerault
https://www.intramuros.org/availles-en-chatellerault/documents_administratifs/85851